



Problème toiture et délai de garantie décennale

Par **stella4321**, le **29/05/2010** à **17:22**

Bonjour,rrnrnNous avons un pavillon acheté neuf. Juste avant la fin de la garantie décennale, nous avons signalé au crédit immobilier de France un problème de toiture (ardoises fissurées, fêlées). Quelques ardoises (moins d'une dizaine) ont été changées mais le problème de fond n'a jamais été résolu (fragilité des ardoises). Aujourd'hui, le problème persiste et surtout s'est amplifié (selon un artisan, des infiltrations sont possibles). Etant donné que le soucis avait été signalé dans les délais, nous avons renvoyé des recommandés au crédit immobilier pour qu'enfin le problème soit pris en compte mais celui-ci nous répond que la garantie décennale est dépassée. Sommes-nous en droit de demander la réparation (en partie ou totalement) de ces dommages (toiture à changer)? Comment doit-on agir pour que cela avance? rnrnPar avance, nous vous remercions de votre réponse,rnStella